

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation :</b> 30/08/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.
<b>Date d'affichage :</b> 30/08/2024	
<b>Nbre de conseillers :</b>	
<b>En exercice : 14</b>	
<b>Présents : 8</b>	
<b>Votants : 13</b>	Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER.

**Absents excusés :**

Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN  
Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH  
Mr Michel LEBouc donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS  
Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr André PHILIPOT  
Mme Sylvie COUPE donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER  
Mr Patrick DEMARQUET

N°98 - 2024

**Devis GALLE pour remplacer le tube de vidange sur chaudière**

Monsieur le Maire présente le devis à l'entreprise GALLE pour le remplacement du tube de vidange sur la chaudière.

L'entreprise GALLE propose un devis pour un montant 192.80 € TTC pour le remplacement du tube de vidange sur la chaudière.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise GALLE pour le remplacement du tube de vidange sur la chaudière et d'imputer cette dépense à l'opération 120 « Ecole, travaux d'équipement » .
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

